

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Demande n° : 5121676

ARRETE

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire g

20.
SECRETARIAT
GENERAL - SG

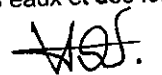
ARTICLE 1 : Madame Joëlle LE BEAUCLAIR, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à l'arrêté du 11 juillet 2011 et bénéficie d'un reclassement au 1er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Paris, le 22 juin 2011

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Et par délégation

L'ingénieur des ponts
des eaux et des forêts


Virginie VEAU

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Demande n° : 5121680

ARRETE

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Véronique AZOULAI épouse BONNE inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2011 et bénéficie d'un reclassement au 1er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Paris, le 22 juin 2011

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Et par délégation

L'ingénieur des ponts
des eaux et des forêts



Virginie VEAU

République Française
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Demande n° : 5121677

ARRETE

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe CHARTIER, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2011 et bénéficie d'un reclassement au 1er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Paris, le 22 Juin 2011

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Et par délégation

L'ingénieur des ponts
des eaux et des forêts


Virginie VEAU

République Française
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Demande n° : 5121679

ARRETE

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Loïc GOUELLO, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2011 et bénéficie d'un reclassement au 1er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Paris, le 2^e juin 2011

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Et par délégation

L'ingénieur des ponts
des eaux et des forêts



Virginie VEAU

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Demande n° : 5121675

ARRETE

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

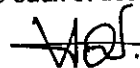
ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Luc MARTIN, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2011 et bénéficie d'un reclassement au 1er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Paris, le 22 Juin 2011

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Et par délégation

L'ingénieur en chef
des eaux et des forêts



Virginie VEAU

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Demande n° : 5121674

ARRETE

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

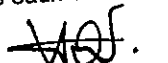
ARTICLE 1 : Monsieur Paul MERLIN, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2011 et bénéficie d'un reclassement au 1er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Paris, le 22 juin 2011

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Et par délégation

L'ingénieur des ponts
des eaux et des forêts


Virginie VEAU

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Demande n° : 5121678

ARRETE

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Didier ROUILLE, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2011 et bénéficie d'un reclassement au 1er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Paris, le 22 juin 2011

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Et par délégation

L'ingénieur des ponts
des eaux et des forêts



Virginie VEAU